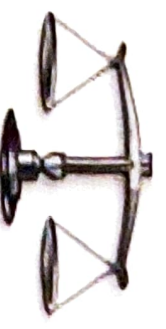




REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE REFERE du 04 Mai 2026

Président : SOULEY MOUSSA

Greffier : Me Daouda Hadiza

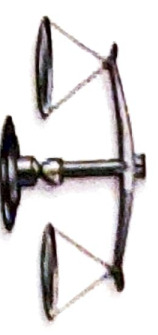
N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
AFFAIRES				
01	035/26	Mr Mustapha Bala dit Gesto	ECOBANK NIGER SA	Renvoie au 11 Mai 2026 pour Transaction
02	189/26	SONUCI	2M Conseil et Lobbying	Le Juge de l'exécution Constate que la requise a donné mainlevée suivant PV du 09 Avril 2026 ; en donne acte aux parties ; condamne la requise aux dépens.
03	033/26	La Société GIWA Dynamic Ventures SARLU	ECOBANK NIGER SA	Renvoie au 11 Mai 2026 pour Transaction
04	212/26	Lamine Abdou Abdoul Kader	Salifou Idrissa et Souleymane	Renvoie au 14 Mai 2026 pour conclusion de Me Yahaya Abdou
05	168/26	Sinohydro Corporation Limited	Société Main divine opérationnelle	Délibéré au 14 Mai 2026
06	176/26	LA Société GMN Distribution SARL et Adamou Narwanou	Banque Atlantique	Délibéré au 14 Mai 2026

DELIBÉRÉ





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



125/26	Royal Air Maroc	Mr Ali Toumani BIA Niger SA
		<p>Le Juge de l'exécution SCP, en matière d'exécution et en 1^{er} ressort ; En la forme</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rejette l'exception d'incompétence soulevée par Ali Toumani ;✓ Reçoit Royale Air Maroc en son action régulière ; Au Fond✓ Rejette la demande en contestation de saisie-attribution de créances introduite par la requérante ;✓ La déboute du surplus de sa demande ;✓ Déclare bonne et valable la saisie attribution de créances du 27/01/2026 ;✓ Ordonne à la BIA Niger de procéder au paiement ;✓ Dit n'y avoir lieu à astreinte ;✓ Ordonne l'exécution provisoire sur minute de la présente ordonnance ;✓ Condamne la requérante aux entiers dépens ; <p>Avisé les parties qu'elles disposent du délai de quinze (15) jours à compter du prononcé de la présente ordonnance pour interjeter appel devant le président de la Chambre commercialisé de la Cour d'appel de Niamey soit par déclaration écrite ou verbale au Greffe du Tribunal de Céans soit par exploit d'huissier.</p>

Arrêté le présent rôle à Sept (07) Dossiers

Fait à Niamey, le 04 Mai 2026

Le Greffier en chef

